

## AIDES AUX APPRENTI.E.S

	Bénéficiaires	Modalités
--	---------------	-----------

### Aides OCAPIAT (Opérateur de compétences)

<b>Aide Hébergement et Restauration</b> <i>Géré par Madame RENAUDEAU</i>	Aide financière pour l'hébergement et la restauration (déduite de votre avis de sommes à payer). <i>Seulement pour les entreprises du secteur privé. Sont donc exclues les collectivités (communes, ...).          Sont également exclus les apprenants ayant moins de 15 ans car non apprentis.</i>
<b>Dotation Premier Equipement</b> <i>Géré par Madame RENAUDEAU</i>	Dotation pour les équipements professionnels (tenue de travail, chaussures de sécurité, outils, ...). <i>Seulement pour les entreprises du secteur privé. Pour apprentis en collectivité, la dotation Premier Equipement est à la charge de l'employeur.</i>

### Aides CONSEIL REGIONAL

<b>e.pass culture sport</b> <i>Validé par Madame PLESSIS</i>	Le e.pass culture sport facilite les sorties et l'engagement citoyen : Cinéma, spectacle, festival, évènement sportif ou chantier de jeunes bénévoles. <i>Pour 8 € par an, accédez à plus de 200 € d'avantages valables auprès de partenaires situés partout en Pays-de-la-Loire.</i> <i>Demande sur : <a href="https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr/">https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr/</a></i>
<b>e.pass santé</b> <i>Chéquier à demander à l'infirmière</i>	Le e.pass santé vous aide à prendre soin de vous : Prévention des addictions, contraception, dépistage, conseil pour l'alimentation, stress, tabac... 4500 professionnels de santé, répartis sur tout le territoire régional, sont à votre écoute. A vous de choisir. <i>Avec le e.pass santé, il n'y a pas de sujet tabou, et beaucoup à gagner à parler avec un professionnel de santé. C'est anonyme et gratuit !</i> <i>Demande sur : <a href="https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr/sante/">https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr/sante/</a></i>

### Aides ETAT

<b>Pass Permis</b> <i>Formulaire à demander à Mme PLESSIS</i>	Aide de 500 € pour financer le permis de conduire B. Aide à demander à partir de 18 ans et avant l'obtention du permis de conduire (l'apprenti ne doit pas être titulaire du permis de conduire sont donc exclus tous les apprentis passant le permis avant 18 ans).
<b>Carte Mezzo</b> <i>Demande à faire auprès d'un guichet SNCF ou sur le site internet de la SNCF</i>	La carte Mezzo pour 20 €, vous permet de bénéficier de 50 % de réduction sur vos trajets TER Pays de la Loire.

### Autres dispositifs

<b>Carte d'Etudiant des Métiers</b> <i>Géré par Madame PLESSIS</i>	<i>Carte délivrée début novembre par le CFA, valable la durée de la formation.</i>
---	--